



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves du
droit international humanitaire
commises sur le territoire de l'ex-
Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-03-67-T

Date: 15 novembre 2010

Original: FRANÇAIS

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III

Composée comme suit: M. le Juge Jean-Claude Antonetti, Président
M. le Juge Frederik Harhoff
Mme. le Juge Flavia Lattanzi

Assistée de: M. John Hocking, le Greffier

Ordonnance rendue le: 15 novembre 2010

LE PROCUREUR

c/

VOJISLAV ŠEŠELJ

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE RELATIVE À L'ORGANISATION
DES AUDIENCES À VENIR**

Le Bureau du Procureur

M. Mathias Marcussen

L'Accusé

M. Vojislav Šešelj

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE III (« Chambre ») du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (« Tribunal »),

PROPRIO MOTU,

VU l'audience administrative du 2 novembre 2010 à laquelle les parties, et notamment l'Accusation, ont soulevé de nombreuses questions qui auraient nécessité que la Chambre en soit informée préalablement pour y répondre efficacement,

ATTENDU que la Chambre est responsable de la conduite du procès et que dans un souci d'efficacité, elle peut prendre les dispositions nécessaires à cet effet,

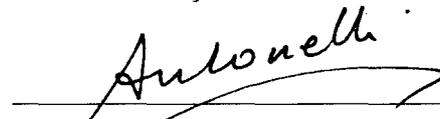
PAR CES MOTIFS

EN APPLICATION DE l'article 54 du Règlement de procédure et de preuve,

ORDONNE aux parties de communiquer à la Chambre, dans le cadre des audiences à venir et au plus tard deux jours avant la date prévue dans l'ordonnance portant calendrier, un ordre du jour précis et détaillé sur les questions qu'elles souhaitent soulever lors de cette audience, dans la mesure du possible,

INFORME les parties qu'à défaut, elles ne seront pas autorisées à soulever lors de l'audience, les questions qui n'auraient pas été indiquées préalablement à la Chambre conformément à la présente ordonnance.

Fait en anglais et en français, la version en français faisant foi.


Jean-Claude Antonetti
Président

En date du quinze novembre 2010
La Haye (Pays-Bas)

[Sceau du Tribunal]